LE PETIT MONDE DE SAINT-AUPRE

SEPT / OCT / NOV 2026

SOMMAIRE

Infos Mairie..... P. 2
La Vie des Commissions..... P. 9
La Vie Associative..... P. 15
Infos Générales..... P. 17
À vos Agendas..... P. 20



P. 13

Suivi des travaux de l'Etang des Chartreux



TOUTES LES DERNIÈRES INFOS !

- Site internet : www.st-aupre.fr
- appli mobile IntraMuros



Saint-Aupre en direct sur votre mobile !

INFOS MAIRIE



Le mot du Maire

Chères Saintaupriennes,
Chers Saintaupriens,

J'espère que ce temps de pause estivale s'est bien déroulé pour chacune et chacun d'entre vous, vous permettant ainsi de "recharger les batteries", nécessaires pour la rentrée.

Tout comme l'année passée, l'été a été marqué par la sécheresse, une canicule épuisante qui perdure ainsi que des incendies d'une violence inouïe.

Une poignée d'administrés nous ont fait part de leur mécontentement concernant les coupes d'arbres sur le secteur de la Maladière, parfois de façon véhémente.
Vous trouverez dans ce bulletin un article spécialement rédigé sur ce sujet, par des chargés de mission ou professionnels de la filière bois, afin de connaître les tenants et les aboutissants de ce type de chantiers gérés par des techniciens forestiers, la Chambre d'Agriculture.
Alors oui, il y a moins d'ombre, c'est plus ouvert, mais il faut entretenir nos forêts suivant les essences d'arbres et la coupe fait partie de cela. Pour celles ou ceux qui en doutent, la réglementation est respectée. Dans quelques temps, le secteur de la Maladière aura déjà un autre visage, la nature vit.

En ce qui concerne l'installation des gens du voyage pour une deuxième fois, il est clair que je comprends tout à fait le ras le bol que certains riverains peuvent avoir.
Encore une fois, cette situation n'est pas évidente à gérer et il faut se dire qu'un maire, les élus municipaux subissent aussi ! Tout doit être fait pour éviter des troubles à l'ordre public. Énormément de communes rurales ont été confrontées à ces installations, créant régulièrement des tensions et certaines incompréhensions. Il n'y a malheureusement pas de solutions miracles. Pour faire simple, la loi n'est pas de notre côté étant donné que trop peu d'aires d'accueil de grand passage existent sur le territoire national.
À ce titre, une réunion publique sera organisée d'ici la fin de l'année avec les élus de l'agglomération en charge de ce dossier et la Préfecture si possible. Certains me demandent des solutions concrètes… J'en conviens, mais le sujet est très complexe et bien que certaines ou certains ne seront pas d'accord, nous avons géré au mieux, et croyez-moi que le dialogue était beaucoup moins facile que l'an passé.

Les travaux de l'étang sont terminés, ceux de la cour d'école également et j'espère que la rénovation des logements communaux prendra effet d'ici la fin de l'année pour continuer début 2027. L'équipe municipale poursuit ses engagements dans un contexte parfois morose où l'incertitude grandit.
Nous sommes plutôt protégés sur certains points mais ne sommes pas épargnés par des situations nouvelles, complexes, concernant la vie communale.

L'ensemble des élus, les agents se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et bonne rentrée et je vous laisse parcourir ce bulletin.

Bien à vous,

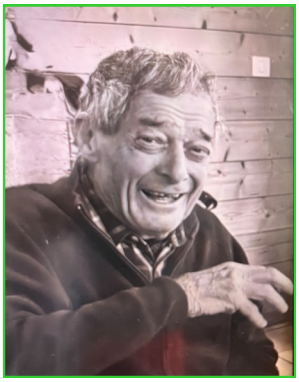
Votre Maire, Patrick Buisson

Hommage à Gérard Cottin-Bizonne

Gérard Cottin-Bizonne est né en 1935.
Il est décédé, il y a quelques mois à l'âge de 90 ans.

Très jeune, il s'occupait avec ses parents de la maison de la Tour à Saint-Aupre.
Ce bâtiment accueillait une colonie de vacances pendant les mois d'été, tout ce petit monde animait la vie du village.
Gérard s'occupait de la restauration et de l'entretien du bâtiment. De nombreux jeunes saintaupriens de cette génération évoquent encore aujourd'hui avec nostalgie le bon temps passé à travailler avec Gérard à la « colo ».

Agriculteur au village, l'essentiel de son travail était à la ferme avec ses vaches. Des poules, à la fabrication du fromage assuré par son épouse Marie-Claire, il se rendait à Grenoble au Marché de Gros deux fois par semaine pour vendre ses produits.



Gérard a été président du Comité des Fêtes de nombreuses années. À l'occasion de la fête du village «Les Henriades » et de la Foire, il assurait le repas traditionnel, « la poule au riz », accompagné d'André Terry et de son équipe.

Il a été nommé Citoyen d'honneur de Saint-Aupre en 1982.
Gérard restera un personnage actif dans notre petit village de Saint-Aupre.
On gardera un très bon souvenir de lui.

Merci à Colette Barthes pour la rédaction

La Mairie recrute :
Assistant administratif polyvalent H/F

Rejoignez une équipe dynamique au cœur du service public local !
En tant qu'assistant administratif polyvalent, vous serez au contact direct des habitants et contribuerez à la fluidité des services municipaux, de l'accueil à la gestion administrative. Votre polyvalence et votre sens de l'organisation feront de vous un acteur clé de la vie communale.

La collectivité : Saint-Aupre, commune engagée du Pays Voironnais, allie tradition et modernité. Avec une taille humaine, elle offre un cadre de travail convivial et varié. Ici, l'action publique prend tout son sens au quotidien.

Le poste et l'équipe Sous la responsabilité du maire et de la Directrice Générale des Services (DGS), vous intégrerez une équipe soudée où la polyvalence est une force. Vous serez en interface avec les élus, les différents services, les associations et les habitants, dans un environnement varié et stimulant.

Vos missions

- **Accueillir** et orienter le public (physique, téléphonique) et gérer la messagerie générique de la mairie.
- **Assurer** le secrétariat administratif : réception et envoi de courrier, classement, archivage et affichage.
- **Traiter** les actes d'état civil (enregistrement, rédaction, transmission à l'INSEE) et instruire les dossiers de PACS, mariage ou changement de prénom.
- **Animer** la communication municipale : création d'invitations, gestion du site internet, des réseaux sociaux et du bulletin communal.
- **Organiser** les élections : inscription/radiation des électeurs, révision des listes, préparation des scrutins.
- **Gérer** les inscriptions scolaires et périscolaires, le portail famille et la facturation associée.
- **Coordonner** la réservation des salles communales, le suivi des associations et l'état des lieux de la salle polyvalente.
- **Participer** à la réception des dossiers d'urbanisme (autorisations d'occupation des sols, saisie dans Cart'Ads) et à la mise en forme des décisions.
- **Contribuer** à la comptabilité : saisie de certains titres et mandats du budget de fonctionnement.
- **Administrer** les concessions de cimetière, donner les autorisations funéraires, mettre à jour les plans et logiciel dédié.



Conditions d'emploi

- **Statut** :Titulaire de la Fonction publique territoriale (FPT) – Catégorie C – Grade : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe
- **Lieu** : Mairie de Saint-Aupre (Isère).
- **Temps de travail** : 28h hebdo
- **Rémunération** : Grille indiciaire de la FPT + RIFSEEP + 13e mois.
- **Avantages** :
  - Participation employeur à la prévoyance (si adhésion au contrat groupe) et à la mutuelle (si labellisée).
  - Adhésion au Comité d'Œuvres Sociales (COS+) amicale du Pays Voironnais.

Profil recherché

- **Savoir-faire** : Maîtrise des outils bureautiques, gestion administrative, accueil du public, rédaction de documents.
- **Savoir-être** : Sens de l'organisation, polyvalence, rigueur, sens du service public, autonomie, capacité à travailler en équipe.
- **Expérience** : Une expérience en collectivité territoriale sur un poste similaire est demandée.

Pourquoi nous rejoindre ?

Travailler à Saint-Aupre, c'est s'investir dans une commune où l'humain est au centre des préoccupations. Vous bénéficierez d'un environnement professionnel varié, où chaque journée apporte son lot de défis et de satisfactions. La polyvalence du poste vous permettra de développer des compétences transversales, tout en contribuant activement à la vie locale.

Candidater

Envoyez votre **CV et lettre de motivation à**
mairie-st-aupre@st-aupre.fr

Date limite de candidature : 15 octobre 2026

Cérémonie du 11 Novembre

Mercredi 11 novembre

8h45 à Saint-Aupre le Haut

9h30 à Saint-Aupre le Bas

NoVembre
ARMISTICE 14-18

Nous souhaitons la bienvenue à

Maxime HENRY LHOMME
né le 20 mai 2026
- Ture -

Toutes nos condoléances à la famille, aux amis, de

Dominique BESSON née BLANCHET
Décédée le 11 juillet 2026

Saint-Aupre : coupes de bois sur la commune, chantier Route de la Maladière 2026

Plusieurs coupes de bois ont été récemment réalisées sur la commune. Elles marquent le paysage et interrogent, voici quelques éléments d'information pour mieux les comprendre:



La forêt : un espace partagé aux multiples fonctions

70 % de la forêt française appartient à des propriétaires privés et dans le Pays Voironnais ce sont **90 % des espaces forestiers qui sont privés.**
Cependant les espaces forestiers sont généralement « ouverts » et accueillent de nombreuses activités de loisirs, qui cohabitent avec d'autres rôles très importants de la forêt : stockage de carbone, protection contre des risques naturels, biodiversité et… la production de bois !

- Produire du bois :
barquette de fraises, piquets de clôture, terrasse, charpente, bûche pour le poêle… lorsque le bois est produit localement, l'impact écologique est bien meilleur que lorsqu'il vient de loin et le bois remplace des matériaux et des énergies fossiles à fort impact carbone (gaz, pétrole et dérivés plastiques…). Tout comme les légumes en circuit court ou les prairies qui nourrissent les troupeaux, cette ressource locale est un maillon essentiel d'une économie de territoire et un choix de consommation « local ». Cependant le cycle de production d'une forêt est long (30 à 100 ans) et la récolte des arbres marque le paysage et modifie notre environnement quotidien.

- Forêt privée et responsabilité :
La forêt appartient à des propriétaires privés, qui sont responsables de leur bien et font des choix pour sa gestion et son exploitation. Les dégâts, matériels ou humains, générés par une chute d'arbre, relèvent de la responsabilité de son propriétaire.

- Forêt privée, chantiers et réglementation :
Une réglementation riche s'impose aux professionnels de la récolte de bois. Plusieurs chantiers forestiers ont été réalisés sur la commune ce printemps, **ces chantiers concernent tous des propriétaires privés et ont été réalisés par des professionnels dans le respect de la réglementation** et avec l'appui et le conseil de la Chambre d'Agriculture de l'Isère

- Les chantiers réalisés sur la commune :
Plusieurs chantiers ont été réalisés sur la commune, à l'initiative des **propriétaires accompagnés par la Chambre d'Agriculture de l'Isère avec le soutien du Pays Voironnais et de la commune**. Ces chantiers ont été réalisés par une entreprise de travaux forestiers, qui a travaillé sur les différents secteurs successivement, et dont l**e calendrier de travaux a été retardé par les conditions météorologiques** défavorables de la fin de l'hiver/ début du printemps.
Tous ces chantiers ont été marqués par un **contexte de fort dépérissement des arbres** :

1/ Le frêne : état sanitaire des frênes très dégradés (70 % de dépérissement), car touchés par la Chalarose depuis 2011 en Isère, entraînant des pourritures racinaires et une chute imprévisible.

2/ Nombreux arbres penchés au-dessus de la route pouvant basculer en cas de tempête ou de neige

- Sécurisation de voirie et protection des lisières agricoles: la sécurité est une priorité !
La route de la Maladière a été sécurisée par des coupes d'arbres sur une bande d'environ 50 mètres en amont et en aval. Avant le chantier, de nombreux arbres étaient déjà tombés sur la voirie et dans les parcelles agricoles voisines. **La coupe de bois permet une sécurisation pour les 30 prochaines années.**

La sécurité des habitants et des automobilistes est une priorité

- En cas d'accident lié à la chute d'un arbre, la responsabilité du propriétaire de l'arbre est engagée
- Les propriétaires ont choisi de sécuriser la route, ils ont pris conscience des risques et ont travaillé en étroite collaboration avec la commune et la Chambre d'Agriculture
- Des arbres qui ne menaçaient pas la route ont été conservés pour la régénération forestière : RDV l'année prochaine pour observer l'évolution des parcelles…

- Interdiction de coupe d'arbres et de haies pendant la période de nidification : qui est concerné ?

Les restrictions concernant la coupe d'arbres et de haies, définies dans un arrêté du 24 avril 2015, concernent les « Bonnes Conditions Agricoles Environnementales ». Il s'agit de prescriptions visant à réduire l'impact des interventions agricoles en période de nidification du 15 mars au 31 juillet (avec des adaptations départementales selon les conditions météorologiques, par exemple en Isère en 2026, la date de démarrage a été repoussée au 1er avril voire au 15 avril dans certains cas).

Il ne s'agit pas d'une interdiction mais d'une prescription conditionnant les aides de la PAC (Politique Agricole Commune) pour les agriculteurs. **Cette prescription ne concerne ni les particuliers, ni les forestiers.**

- Et les chemins ?

L'entretien des chemins de randonnée est assuré sur les chemins balisés. Ces chemins constituent un réseau riche : le PDIPR (Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées), géré par le Pays Voironnais.

Sur les chemins « ruraux » (appartenant à la commune et non concernés par le PDIPR) : l'entretien n'est pas obligatoire.

Sur les chemins privés : la circulation est autorisée lorsque le propriétaire a établi une convention pour le balisage du chemin. **En dehors des itinéraires balisés, le propriétaire est libre d'interdire la circulation et n'a aucune obligation d'entretien.**

La dégradation des chemins balisés et ruraux par les exploitants forestiers implique une remise en état par les exploitants. Les chantiers peuvent toutefois durer plusieurs mois (avec des périodes d'interruption) et la remise en état est requise en fin de chantier.



Rester sur les chemins balisés, c'est assurer sa sécurité et respecter les propriétés privées.

Un chantier, qu'il soit en forêt, sur la voirie ou en ville, est une zone de travail dangereuse. Lorsqu'un chantier forestier impacte un itinéraire de promenade et de randonnée et/ou lorsque que vous croisez un panneau de chantier : faites demi-tour ! La déception vaut mieux que l'accident…

Camille MATZ, Chargée de mission forêt/filière bois, Pays Voironnais

Le dialogue avant tout : venez échanger sur les enjeux du chantier et partager vos questionnements

Dans le cadre du **festival « Les Forestivités »** :
RDV le **vendredi 23 octobre à 17h** pour une visite du secteur accompagnée de professionnels et des élus pour échanger autour des différents enjeux de ce chantier forestier.
Renseignements et inscriptions sur le site :
https://forestivites.fr/

Installation d'un défibrillateur au Grand Vivier

En début d'été, un défibrillateur (DAE, Défibrillateur Automatique Externe) a été posé au Grand Vivier à côté de l'abri bus « Grand Vivier ».

Le temps d'acheminement des secours pouvant être plus long compte tenu de l'éloignement, celui-ci permettra de prodiguer les premiers gestes avant l'arrivée des secours.



Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?



Cet appareil analyse le rythme cardiaque et décide si un choc électrique doit être délivré pour rétablir l'activité du cœur.

Toute personne est autorisée à utiliser un DAE *(Décret n° 2007-705 du 04/05/2007)*. Une fois allumé, des instructions vocales guident l'utilisateur sur la conduite à tenir et les gestes à effectuer.

L'appareil indique par exemple, d'appeler les secours, de coller les électrodes, de procéder au massage cardiaque.
Les appareils entièrement automatiques délivrent le choc sans action de la part de l'utilisateur.

Quel que soit le type d'appareil, il est demandé à l'utilisateur de ne pas toucher le patient pour ne pas recevoir de décharge électrique.

Pour rappel un défibrillateur est aussi disponible sous le porche de la mairie.

Ouverture de la chasse, comment partager la forêt avec les promeneurs ?

Ouverture de la chasse au tir et de la chasse au vol
du 13 septembre 2026 au 27 février 2027
(arrêté préfectoral n°38-2026-06-23-00014).

Durant cette période, nous devons tous être **vigilants**, chasseurs comme randonneurs.

N'oubliez pas de porter des **gilets fluorescents** lors de vos randonnées, ou de vous vêtir de couleur vives, et **restez sur les sentiers connus et fréquentés.**

Si vous entendez des indices qu'une chasse est en cours ou que des chasseurs sont à proximité :

- Faire connaître votre présence aux chasseurs en essayant de ne pas perturber la chasse.
- Faites-vous voir en vous mettant dans un endroit dégagé, ne vous cachez pas.
- Faites-vous entendre en parlant éventuellement.

Une fois qu'un chasseur (ou plusieurs) vous a vu, allez à sa rencontre pour en savoir plus.

La chasse est <u>interdite</u> tous les vendredis,

jours fériés inclus.



Rappel : à partir du 1er novembre et jusqu'au 31 mars

Pour rappel, dans les zones montagneuses, dont l'ensemble de la commune fait partie, délimitées par des panneaux, tous les véhicules à quatre roues et plus (véhicules légers, utilitaires, camping-cars, autocars, bus et poids-lourds) doivent être équipés de pneus spécifiques (ou avoir des chaînes ou des chaussettes dans leur coffre).

Attention, depuis le 1er novembre 2024, les pneus portant seulement **le marquage M+S (Mud + Snow) ne sont plus acceptés**.

Seuls **les pneus 3PMSF** sont admis en équivalence aux chaînes (3PMSF est l'acronyme de « Three peak mountain snow flake » qui signifie « Montagne à trois pics avec un flocon de neige »).

L'achat et l'utilisation d'autres « pneus neige » restent possibles, mais les usagers devront dans ce cas détenir également des chaînes.

Le marquage 3PMSF est le seul garant d'une performance hivernale en toute condition car il se base sur un test européen normalisé de performance de traction des pneumatiques.

Toutes les infos sur le site de la Préfecture :
https://www.isere.gouv.fr/

Période hivernale et routes communales

Afin de préparer la saison hivernale, les personnes qui souhaitent renouveler leur convention de **déneigement** pour l'hiver 2026-2027, voudront bien faire le nécessaire auprès du **secrétariat de mairie**

<u>avant le 10 novembre</u>

Pour tous, nous réitérons nos conseils afin que le déneigement puisse se faire dans les meilleures conditions possibles. Aussi, nous vous remercions de **ne pas encombrer les routes communales (stationnement, branches d'arbres, poubelles) et de maintenir leurs abords propres.**





FAUX SITES ADMINISTRATIFS : RESTEZ VIGILANTS !

Démarches administratives en ligne : quelques réflexes simples peuvent vous protéger



De faux sites administratifs peuvent ressembler aux sites officiels et vous proposer de réaliser vos démarches en ligne. Certains demandent des **frais excessifs ou récurrents**, parfois sous la forme d'un abonnement masqué.
Pour éviter les arnaques, adoptez quelques bons réflexes.

1. Vérifiez l'adresse du site (URL)

- Regardez attentivement l'adresse affichée dans la barre de votre navigateur.
- Privilégiez les **sites officiels de l'administration française**.

Méfiez-vous des adresses qui imitent les sites officiels, par exemple : .gouv.org, .gouv.com ou d'autres extensions trompeuses.

2. Méfiez-vous des résultats des moteurs de recherche

Les escrocs peuvent acheter des espaces publicitaires afin de placer leurs faux sites en tête des résultats.
Ne cliquez pas systématiquement sur le premier résultat, surtout lorsqu'il est indiqué « Annonce » ou « Sponsorisé ».

3. Repérez les signaux d'alerte

***Le paiement**
De nombreuses démarches administratives sont gratuites. Méfiez-vous lorsqu'un site vous demande des frais importants ou un paiement inattendu.

***L'urgence**
Les faux sites peuvent utiliser des messages alarmants : « Urgent », « Amende majorée », « Dernier délai », « Réponse rapide »… Leur objectif est de vous faire agir sans prendre le temps de vérifier.

***Les détails**
L'absence de mentions légales, les fautes d'orthographe, une présentation inhabituelle ou des logos grossièrement imités doivent vous mettre en garde.

Pour vos démarches, privilégiez les sites officiels !

Pour vous informer et réaliser vos démarches administratives en ligne, consultez notamment :

- **service-public.fr**
- les sites officiels de l'administration en **.gouv.fr**

le **site officiel de votre commune**
Bon réflexe : en cas de doute, ne poursuivez pas la démarche et renseignez-vous auprès de la mairie.

Vous pensez avoir été victime d'une arnaque ?

⇒ **Vous avez communiqué vos coordonnées bancaires ?**
Contactez rapidement votre banque.
⇒ **Vous avez été victime d'une escroquerie ?**
Vous pouvez effectuer un signalement ou déposer plainte via les dispositifs officiels.
⇒ **Vous avez découvert un site frauduleux ?**
Signalez-le sur **Cybermalveillance.gouv.fr**.

Pour retrouver les liens officiels et les informations utiles : info.gouv.fr

3 réflexes essentiels à retenir

→ **Je vérifie l'adresse du site.**

→ **Je me méfie des demandes de paiement et des messages urgents.**

→ **Je privilégie les sites officiels de l'administration. notamment les sites en .gouv.fr », car une simple terminaison .fr ne garantit pas qu'un site soit officiel.**

Informations du Centre du Service National et de la Jeunesse de Varces



Le site « MAJDC » a changé de nom. Désormais, les jeunes qui ont été recensés en mairie à leurs 16 ans, devront créer leur compte sur le site **Défense +.**
Le compte peut être créé via l'application ou via la page d'accueil, il suffit de cliquer en haut à droite du site ou de se laisser guider sur l'application.

Si vous souhaitez contacter le CSNJ de Varces, il faut le faire via ce site (l'adresse mail du csnj de Varce ne fonctionne plus) :
https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/centre-du-service-national-jeunesse



Élections présidentielles les 18 avril et 2 mai 2027 : Vérifiez votre inscription sur la liste électorale !

Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale ? Vous ne savez plus où ?

Vérifiez votre inscription sur le site officiel : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788

Les listes électorales tiendront compte des inscriptions jusqu'au vendredi 12 mars 2027 inclus.

Les personnes qui ont fait leur demande d'inscription après le 12 mars 2027 ne pourront pas voter à Saint-Aupre pour les prochaines élections présidentielles. Elles devront voter dans leurs anciennes collectivités (si elles y sont toujours inscrites).

Les personnes qui ont fait leur recensement à Saint-Aupre et qui obtiennent leur majorité avant les dates de scrutin, même au-delà de la date limite du 12 mars, sont inscrites d'office sur les listes électorales.

Procuration

Les procurations établies pour les précédentes élections ne sont pas automatiquement valables pour les prochaines élections. Il convient de vérifier leur durée de validité et d'établir, si besoin, une nouvelle procuration.

Procuration : mode d'emploi
Simple et utile, le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) de se faire représenter, le jour d'une élection, par un autre électeur (le mandataire) de son choix.
Le vote par procuration est une modalité de vote ouverte à tous les électeurs.

1. Je remplis ma demande de procuration sur le site maprocuration.gouv.fr
2. Je me rends obligatoirement dans un commissariat ou dans une gendarmerie avec ma pièce d'identité pour faire valider ma procuration. **Sans cette validation, ma procuration n'est pas valable.**
3. Mon mandataire se rend **dans mon bureau de vote** pour voter à ma place.

À noter : il n'est plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il est impossible de participer à un scrutin.

Pour les détenteurs d'une carte d'identité au nouveau format, il est possible d'établir une procuration par voie dématérialisée.
Plus d'informations : https://france-identite.gouv.fr/actualite/procuration-de-vote-dematerialisee.html



LA VIE DES COMMISSIONS

ENFANCE ET JEUNESSE

Bonne rentrée à tous !

Petits et grands, vous voilà repartis pour une nouvelle année scolaire !

Cette année, l'équipe pédagogique est entièrement féminine.
Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles enseignantes ! Malgré des effectifs en baisse (même constat au niveau national), l'école du Tilleul compte 4 classes, soit 73 élèves, ce qui représente 61 familles :
- **21 élèves en classe de PS / MS** avec Emilie Polloce et Sarah Jugand Monot
- **15 élèves en classe de GS / CP** avec Christine Collombet et Marie Deshayes
- **20 élèves en classe de CE1 / CE2** avec Laura Pernet
- **17 élèves en classe de CM1 / CM2** avec Stéphanie Perrin

2 AESH interviennent à l'école : Mathilde Morel pour 12h et Julie Piers pour 6h. Nous les remercions pour le soutien apporté aux élèves et aux enseignantes.

Du changement aussi du côté de l'équipe de nos **agents périscolaires** qui compte aussi une nouvelle venue. Avec le départ en retraite de Dolorès, nous accueillons Sophie Effantin qui vient soutenir au quotidien Florence, Camille et Séverine.
Nous souhaitons une belle et heureuse retraite à notre chère Dolorès. L'équipe municipale est aussi heureuse de voir « notre » chauffeur de bus reprendre du service pour le plus grand plaisir des enfants et des familles. Le maintien de la ligne représente un petit défi chaque année.



Sécurité

Nous rappelons aux parents et autres accompagnants les **règles de sécurité routière** :

- Vous devez **privilégier le stationnement au parking des Grands Prés** et **utiliser le cheminement piéton** pour accompagner les enfants au portail de l'école.

- **3 places de stationnement en dépose-minute sont disponibles** route du Champtoraz, devant la place de l'église, **attention néanmoins à la traversée de la chaussée**.



Nous vous remercions de ne pas stationner, même temporairement sur le cheminement piéton, ni sur l'emplacement de l'arrêt de bus

Nadia JARRIGE, adjointe Enfance et Jeunesse



Crédit photo Corine Dantard

L'équipe enseignante et (à droite) Nadia Jarrige, adjointe Enfance et Jeunesse

La végétalisation de la cour d'école - suite et fin

C'était un projet de la précédente municipalité, initié et suivi par Marie-Noëlle Irvine, alors Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse, et Lionel Pégoud, Adjoint au Patrimoine Voirie avec un groupe de travail composé d'élus, d'enseignants et d'agents aidés par le Service d'Assistance aux Communes du Pays Voironnais.

La suite des travaux de végétalisation et de désimperméabilisation des sols a pu être réalisée durant l'été par l'entreprise Cholat Pépinières. Malgré une météo caniculaire et les restriction d'eau, la grande majorité des plantations a survécu aux fortes chaleurs grâce à l'entretien et à la vigilance des agents communaux, et au suivi du projet par l'entreprise Cholat Pépinières. Seul un arbre, qui présentait déjà quelques signes de faiblesse à son arrivée, ne s'est pas adapté. Il sera bientôt remplacé.
Un espace amphithéâtre a aussi été aménagé sur le coteau en herbe entre les bâtiments de l'école maternelle et de l'école élémentaire. L'accès à l'espace n'est pas possible pour l'instant car du gazon y est semé mais il sera bientôt disponible.

Enfin, une couche d'environ 10 cm de béton drainant a remplacé une partie du revêtement de la cour de l'école, permettant ainsi une meilleure évacuation et une meilleure absorption des eaux de pluie.
La dernière phase de travaux consistera en la création de nouvelles fresques de jeux au sol. Les enseignantes nous ont soumis leur proposition. Les fresques seront réalisées prochainement.

Pose d'adhésifs anti-regard



Côté périscolaire, des films opaques à motif sont venus égayer les vitres et portes de la cantine et de la salle du Repère. Et ainsi respecter les préconisations de sécurité pour les enfants.

Nadia JARRIGE, adjointe Enfance et Jeunesse

Retour sur la matinée « Jeux pour tous »

Organisée par l'AEJ avec Amélie Cerceau, en collaboration avec la commune de Saint-Aupre et la bibliothécaire de Saint Etienne de Crossey, Aude Mestrel, ce matin du samedi 6 juin 2026, entre 9h30 et 12h30, l'aire de jeux des Grands Prés a accueilli une trentaine de personnes, dont beaucoup de jeunes enfants accompagnés de leurs parents.

Les 2 animatrices du jour ont installé ingénieusement les différents îlots de détente et de loisirs à l'abri du soleil.
Ici un coin lecture adapté aux tout-petits avec une couverture, quelques coussins, des jouets d'éveil et des livres adaptés sélectionnés à la bibliothèque. Là un espace avec les jeux de bois fournis par l'AEJ.





Chacun et chacune a pu trouver son bonheur et profiter des animations. Les parents ont trouvé des réponses à leurs questions au sujet du centre de loisirs ou de la bibliothèque. Aude a présenté son projet tricot en lien avec l'exposition « Magma ».

Face à la chaleur qui montait, la matinée s'est terminée par un goûter arrosé de sirops à l'eau pour se rafraîchir.

Nadia JARRIGE, adjointe Enfance et Jeunesse

Les animations de la CCAS

La CCAS **invite les retraités Saintaupriens** à se retrouver pour partager un moment convivial autour d'un « café gourmand »

Samedi 07 novembre 2026
à partir de 14h30 - salle du Tilleul

Au programme : de la bonne humeur et le plaisir de se retrouver pour discuter autour d'une table remplie de douceurs…

Jeux de cartes et autres jeux de société mis à disposition.

Inscription NON obligatoire mais…
Pour faciliter l'organisation de cet ***événement gratuit,*** les membres de la commission passeront dans les hameaux fin septembre/début octobre pour vous rencontrer afin d'***évaluer le nombre approximatif de participants***. En cas d'absence, un flyer sera laissé dans votre boîte aux lettres.

Nous vous attendons nombreux !

Et réservez dès à présent votre dimanche 10 janvier 2027 pour le traditionnel Repas des Aînés !

Vous aurez plus d'informations dans le prochain bulletin.

La CCAS de Saint-Aupre







mutualp

Prochaine permanence Mutualp

Mardi 29 septembre 2026 - salle du Conseil

- Inscription préalable obligatoire -
auprès de M. Falconnet

N'hésitez pas à prendre rdv :
Par téléphone : **06 16 24 92 28**
Par mail : **mutualp**-communales**@mutualp.fr**

RAPPEL

La mutuelle communale est un **dispositif social et solidaire** destiné plus particulièrement à tous ceux qui ne disposent pas d'une mutuelle obligatoire par leur employeur : **retraités, étudiants, travailleurs non-salariés (professions libérales, artisans, demandeurs d'emploi**…).

⇒ **Elle est basée sur une mutualisation du risque avec pour but de proposer un coût avantageux à prestation égales.**
⇒ **Pour en bénéficier, il suffit de résider sur la commune** ; l'adhésion se fait **sans questionnaire santé ni contrainte d'âge.**
⇒ Il est **possible de continuer à bénéficier de la mutuelle communale en cas de déménagement.**

À savoir :

Mutualp propose des tarifs « couple » (-20%) et les cotisations n'augmentent plus en fonction de l'âge après 80 ans.

Un rendez-vous ne vous engage pas **: M. Falconnet est là pour vous conseiller et évaluer avec vous l'intérêt de changer de mutuelle.**

COMMISSION URBANISME

Point sur le projet de PLU : de nouvelles étapes clés franchies



Dans la continuité de notre dernier bulletin de fin 2025 qui vous informait de la reprise en main de l'étude par un nouveau prestataire suite au changement d'urbaniste, le dossier de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) a bien avancé.

- **Présentation publique :** Le projet de PLU a été officiellement présenté à la population lors d'une réunion publique qui s'est tenue le **10 juin 2026**.

- **Disponibilité du dossier :** Le dossier complet du PLU est dès à présent consultable par tous sur le **site internet de la commune**.

- **Arrêt du projet :** La prochaine étape formelle se déroulera lors du prochain Conseil Municipal, où le projet de PLU sera arrêté.

Enquête publique : Une enquête publique est officiellement programmée pour **fin 2026 / début 2027**.

Gérard LANFREY, adjoint à l'Urbanisme

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire essentielle qui permet d'informer les habitants et de recueillir leurs observations, propositions et contre-propositions.

Pendant une période déterminée, un **commissaire enquêteur** (indépendant et désigné par le président du tribunal administratif) tient des permanences en mairie et se tient à la disposition du public.

C'est l'occasion pour chaque administré de consulter le dossier, de consigner ses remarques sur un registre dédié et de veiller à la prise en compte des intérêts de la commune et de ses habitants avant son approbation définitive.



Vous avez un projet d'urbanisme ? L'architecte conseil de la commune assure des permanences **le 2ème mercredi de chaque mois à la Mairie de Saint-Aupre.**

Uniquement sur RDV auprès de la mairie : 04 76 06 01 06

Ces RDV sont GRATUITS (rdv à partir de 14h).

RÉHABILITATION DE L'ÉTANG DES CHARTREUX

Les travaux conséquents concernant l'étang des chartreux ont été réceptionnés depuis peu. Ceux-ci ont fait, par ailleurs, l'objet de deux articles dans le Dauphiné Libéré.

Aucun problème majeur n'est survenu et l'entreprise Guillaud, spécialisée sur ce type de chantier a pu entièrement réaliser ce qui était préconisé (curage, confortement des digues, mise en place du moine hydraulique).
Le cahier des charges doit être scrupuleusement respecté afin de bénéficier des subventions.

Reste la remise en eau qui se fera dès l'autorisation donnée, et l'arrêté préfectoral concernant les mesures "sécheresse" levé.

Saint-Aupre

Les poissons bientôt de retour dans l'étang des Chartreux

Les travaux avaient été rendus nécessaires après l'invasion d'algues indésirables et d'autres facteurs liés au réchauffement climatique. Ils sont le résultat d'un long travail en amont, qui est désormais concrétisé.



Maurice Delphin, Rémi Jullian Binard, Patrick Buisson, Magalie Dhalluin, Paul Armetta et Laurine Le Bian lors de la réception des travaux à l'étang des Chartreux.

La rénovation de l'étang des Chartreux est désormais terminée. Elle avait débuté par la réalisation d'un diagnostic technique, réglementaire et environnemental de l'étang, réalisé par l'association Étangs Isère. Ce diagnostic avait permis d'identifier les problématiques et ainsi de mettre en place des préconisations de travaux.

La commune a bénéficié d'un accompagnement technique, réglementaire et financier

Un dossier de reconnaissance et de déclaration de vidange a ensuite été réalisé et transmis aux services de la Direction départementale des territoires de l'Isère afin de permettre la vidange, la pêche des poissons et la mise en assec de l'étang, afin de prévoir les travaux.

Dans le cadre de la Charte des étangs, signée entre le Département et Étangs Isère, un diagnostic prétravaux (analyses d'eau, de sédiments, inventaire faune/flore) a été réalisé en partenariat avec Monsieur Robin, enseignant-chercheur à l'Isara, une école d'ingénieurs agronomes. Ces différentes étapes ont mené à la rédaction d'une convention tripartite (signée en décembre 2025) entre la commune de Saint-Aupre, le conseil départemental et Étangs Isère, afin que la commune puisse bénéficier d'un accompagnement technique, réglementaire (Étangs Isère) et financier (Département). Une notice de gestion a été rédigée, en parallèle de la convention, afin de définir précisément chaque étape du chantier de rénovation de l'étang des Chartreux.

Une réunion a récemment eu lieu sur place en présence de Laurine Le Bian (technicienne aquacole Étangs Isère), Paul Armetta (stagiaire en troisième année d'ingénieur à l'Isara Lyon), le maire Patrick Buisson, Magalie Dhalluin, directrice générale des services, Maurice Delphin, conseiller municipal, et Rémi Jullian Binard, employé communal, pour la réception des travaux et la rédaction du procès-verbal de fin de travaux.

L'étang devrait être rempli durant l'automne. Suite à ce remplissage, un empoissonnement sera réalisé, avec des espèces adaptées (gardons, rotengles, tanches, carpes, brochets...).

Article du Dauphiné Libéré - 11-09-2026 - Corine DANTARD





Photos des travaux de l’étang des Chartreux 2026





L'École VTT de Saint-Aupre prépare sa rentrée 2026-2027

Voiron Bike Academy prépare une nouvelle saison pour son **École VTT de Saint-Aupre**, avec une reprise des séances le **8 septembre 2026**.

Affiliée à la **Fédération Française de Cyclisme**, l'association accueille les jeunes **de 3 à 18 ans**, du premier apprentissage du vélo jusqu'à la compétition. Les groupes sont constitués selon **l'âge et le niveau**, avec des séances principalement les **mercredis et samedis** et des **stages pendant les vacances scolaires**.
Maniabilité, randonnées, endurance, pumptrack ou descentes permettent aux jeunes de progresser techniquement tout en prenant plaisir à rouler.

Un éducateur supplémentaire

Cette saison, l'équipe se renforce avec **un éducateur supplémentaire**, ce qui permettra de **dédoubler certaines séances** et de proposer des groupes plus réduits.
Cela permettra aussi de développer le **SRAV – Savoir Rouler à Vélo**, un dispositif destiné à apprendre aux enfants à maîtriser leur vélo, évoluer avec les autres usagers et **circuler en sécurité et en autonomie**.
L'association souhaite également consacrer du temps à **l'entretien des chemins utilisés pour le VTT autour de Saint-Aupre** et ouvrir un **créneau spécifique pour les jeunes compétiteurs**, avec un accompagnement davantage orienté vers la progression et la préparation aux courses.

Une nouvelle identité

La saison 2026-2027 marque également l'arrivée d'une **nouvelle identité visuelle**, notamment avec le **nouveau maillot du club**.



Même si l'École VTT est implantée à **Saint-Aupre**, l'association porte le nom de **Voiron Bike Academy** car elle est aussi l'**association support du Pôle Espoir VTT de Voiron**, structure de haut niveau accueillie au **CREPS**.

Ce fonctionnement permet de créer un lien entre **l'apprentissage chez les plus jeunes, la pratique en club et l'accompagnement vers le haut niveau**.

Partenaires et sponsoring

La Voiron Bike Academy souhaite développer son réseau de partenaires pour accompagner ses projets.
Un **dossier de sponsoring est disponible sur www.generationbike.com** pour les entreprises, artisans ou commerçants souhaitant soutenir financièrement l'association.
Les partenaires pourront notamment bénéficier d'une visibilité et avoir la possibilité de **faire apparaître leur logo sur les prochains maillots du club**.

L'encadrement est assuré par des **moniteurs diplômés d'État**.
Les horaires et tarifs varient selon les groupes.
Informations, inscriptions et sponsoring :
www.generationbike.com
vbikeacademy@gmail.com



Le REPèRE

C'est la reprise

On va y aller tout doucement, n'ayant pas pu finaliser le programme d'évènements pour fin 2026 et 2027.

Les sessions d'anglais reprendront le lundi 28 septembre le travail du groupe de l'année dernière, une nouvelle sur un alpiniste Ecossais du 19ème siècle « John the Alpinist », se trouve sur notre site si vous souhaitez lire un petit texte en anglais.

Notez bien dans vos agendas la **Journée Mieux Être** qui aura lieu le **dimanche 11 octobre, de 10h à 18h** cette année avec plein de propositions d'activités liées au bien être, et pour déguster autour de midi il y aura un food truck proposé par Gourmands Airlines de Voiron.

Dès que nous aurons pu finaliser le programme d'évènements nous vous tiendrons informés à travers notre site www.lereperestaupre.fr et nos emails.

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous et à très bientôt.

Tous les détails sur https://www.lereperestaupre.fr





Samgati - Yoga

3 séances hebdomadaires à partir du 15 septembre

L'association Samgati vous propose trois séances hebdomadaires de yoga, les mardis et mercredis soirs, dans la salle des fêtes de Saint-Aupre.

Parmi elles, **le mardi de 17h30 à 18h30**, Caroline guidera une séance ouverte à tous, de **yoga doux, adapté et pratiqué en pleine conscience**.
Grâce au yoga adapté, le corps, qui parfois peut sembler encombrant, s'allège petit à petit. Prendre conscience du corps tel qu'il est, lui accorder de l'attention malgré certaines raideurs et tensions permet de le tonifier, l'étirer et le délier. Cette pratique donne au corps une respiration nouvelle, pleine de vie et d'envie.
Le yoga, une discipline psychocorporelle concrète aux vertus reconnues, combine l'utilisation du souffle, une énergie merveilleuse, indispensable à la vie, qui nourrit, calme et apaise.
Rendez-vous également avec Caroline Denis le **mardi, de 18h45 à 20h** ; avec Windy Bonnardon **le mercredi, de 19h à 20h15**.

Renseignements : Florent, président, au 06 51 62 47 60.
Caroline Denis, enseignante, au 06 64 03 90 62.

Le Tilleul m’a dit - Soirée Théâtre

Des Chiffons et des Lettres
De Xavier Vitton

Samedi 21 novembre à 20h00
et
dimanche 22 novembre à 17h00,

Salle du Tilleul



La troupe du **Tilleul m’a dit** de Saint-Aupre organise une soirée théâtre à la salle des fêtes de Saint-Aupre.

En première partie elle vous présentera des petites scénettes de Jean-Claude Grumberg **« Ça va ! »** mise en scène d'Isabelle Huré.

Puis en deuxième partie « La stef compagnie »
de Saint-Égrève nous présentera son nouveau spectacle « Des chiffons et des lettres » de Xavier Viton. Mise en scène de Florence Célérier avec Bernard Lagarigue, Sylvie Noel-Depond et Sophie Puget.

On vous attend nombreux !

Buvette entre les deux pièces.
Tarif : 10 euros / Tarif réduit 5 euros

Réservation possible et conseillée à partir du 1er Novembre au 06 70 51 48 37 ou 06 71 71 80 83

INFOS GÉNÉRALES

Ambroisie

Ne relâchez pas votre vigilance !

Nous sommes en pleine période de floraison pour l'ambroisie :

Arrachez sans pitié les plants que vous pouvez trouver !



Frelon asiatique

Les pièges à frelons sont toujours d'actualité car ils permettent d'éliminer les futures reines.
C'est valable jusqu'aux premiers froids (fin octobre, début novembre).

N’oubliez pas de signaler la présence des frelons ou de nids sur le site www.frelonsasiatiques.fr



Bibliothèque de Saint-Etienne de Crossey

Agenda de la bibliothèque

SEPTEMBRE

Du 1er sept au 31 octobre
Collecte de laine et tissus orange
Dans le but de créer une œuvre collective pour le festival Livres à vous, nous recherchons toutes sortes de laine et de tissus dans les tons orange-rouge (couleur magma).
Point de collecte à la bibliothèque de St Etienne de Crossey



Samedi 19 septembre à 10h
Atelier créatif : Confection de cartes de souhaits
Venez pratiquer la technique du collage de serviettes pour réaliser une jolie carte aux couleurs de l'automne.
À partir de 11 ans (ados-adulte) – Sur Inscription



OCTOBRE

À partir d'octobre, c'est le prologue du festival Livres à vous !
De nombreux rendez-vous vous attende sur tout le territoire !

Samedi 3 octobre et 7 novembre de 10h à 12h
Magma de Fils : Atelier tricot et crochet
Débutant.es, passionné.es de tricot, de crochet, de couture, de broderie, venez participer à la confection d'un personnage tubulaire (tiré de l'album Magma de Marine Rivoal) en réalisant un fragment de son corps. L'objectif : un magma géant exposé au Grand Angle lors du festival Livre à vous !
Ce premier atelier vous permettra de commencer la création pour pouvoir la continuer en autonomie avec un deuxième rendez-vous le 7 novembre pour l'assemblage.
Tout public - Entrée libre



Du 5 octobre au 23 novembre
Exposition « L'hiver de poche »
Dans le cadre du festival Livres à vous, la mairie accueille dans le hall au 2ème étage une exposition des illustrations du livre « L'hiver de Volpiglio » de Julia Woignier.
Visites animées le vendredi 29 octobre à 10h et le jeudi 30 octobre à 15h.
Vernissage le vendredi 20 novembre à 17h durant la semaine du festival
Tout public - Entrée libre



Mercredi 14 octobre à 19h
Apéros lecture
Venez participer à un moment convivial de lecture musicale d'extraits de livres des auteurs invités.
Adulte - Entrée libre
Salle Le Repère - St Aupre



Mardi 20 octobre de 15h-16h30
Nous traverserons des histoires
Jeu de piste à travers la bibliothèque dans l'univers d'Anne-Laure Bondoux et de son roman Nous traverserons des orages. Suivi d'un goûter
À partir de 12 ans – Sur inscription



Mercredi 21 octobre de 19h à 21h
Lecture collective d'un roman du Prix Livres à vous
Dans le cadre du festival Livres à vous, venez lire à plusieurs, un roman en lice pour le prix adulte Livres à vous.
A partir de 14 ans – Sur inscription



Jeudi 29 octobre à 10h
Rudy, raconte-nous des histoires !
Spécial Livres à vous
Venez écouter des histoires autours des auteurs et illustrateurs présents lors du festival Livres à vous.
Dès 18 mois – Entrée libre

Mercredi 4 novembre à 19h
Vous aimez lire, partager, échanger... Rejoignez-nous !
Envie de parler de vos dernières lectures? Rendez-vous à la bibliothèque pour échanger sur vos impressions et découvrir les lectures d'autres personnes.
Ado / adulte- Entrée libre



Mercredi 4 novembre à 17h30
Raconte moi en image
Une approche inédite des albums jeunesse, une vidéo et une bande-son pour se laisser porter par la lecture.
A partir de 5 ans – Entrée libre
Salle du conseil – St Nicolas de Macherin

NOVEMBRE

Festival Livres à vous
Samedi 21 novembre
Programmation en cours

Agenda sur le site des bibliothèques du Pays Voironnais : https://www.biblio-paysvoironnais.fr/

Repair Café PAYS VOIRONNAIS

Jeter ? Pas question !

Jeter ? Pas question !
Un grille pain grillé ? Une cafetière fatiguée ? Un aspirateur qui s'essouffle ?

Avant de les remplacer essayons de les réparer ensemble gratuitement et autour d'un café. Dans une ambiance conviviale, une équipe de réparateurs bénévoles vous expliqueront ce qu'il faut faire ou répareront vos objets lorsque c'est possible. Vous repartirez toujours avec votre objet, réparé ou non.
Le repair café étant une association à but non lucratif, un don facultatif de 5€ est apprécié en cas de réparation réussie.

Rendez-vous à Saint-Aupre :

Samedi 03 octobre 2026
de 9h à 12h
Mairie - Salle du Conseil



Pays Voironnais

ENQUÊTE PUBLIQUE : ÉLABORATION DU ZONAGE ET DU RÈGLEMENT DES EAUX PLUVIALES DU PAYS VOIRONNAIS

Communauté du Pays Voironnais

Du 31 août 2026 (8h00) au 2 octobre 2026 (17h30), la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais organise une enquête publique portant sur le projet de zonage et de règlement des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire.

Compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines depuis 2020, le Pays Voironnais souhaite harmoniser les règles jusqu'alors fragmentées entre les communes et définir une stratégie commune pour :

- **Prévenir les risques d'inondation** et protéger les milieux naturels contre la pollution.
- **Favoriser la gestion à la source** par infiltration de l'eau dans le sol.
- **Prioriser la déconnexion** des eaux pluviales vis-à-vis du réseau collectif.
- **Intégrer les risques naturels** (glissements de terrain, suffusion…) issus des Plan de Prévention des Risques (PPRn).

Élaboré en concertation avec les 31 communes et les acteurs du territoire (DDT38, RTM, associations, etc.) tout au long des années 2023 et 2024, le document est désormais soumis à l'avis des habitants. Le futur zonage s'appliquera à l'ensemble des **31 communes du Pays Voironnais**. Il concernera tout projet créant une **surface artificialisée supérieure ou égale à 40 m²**.

Conjointement à ce dossier, l'enquête publique concernera également le zonage d'assainissement (eaux usées) pour les 3 communes de Massieu, Réaumont et Voissant.
L'enquête publique permet à chaque citoyen d'avoir accès à un dossier complet et abouti, de s'informer et d'exprimer ses observations.

- **Cadre légal :** Arrêté n° ARREG2026_072 (art. L.123-1 et suivants du Code de l'environnement).

Commissaire enquêteur : M. Bernard PRIVAT titulaire et M. François RAPIN suppléant, désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble.

Comment s'informer et participer ?

- **Dossier d'enquête :** Consultable dans l'ensemble des mairies du Pays Voironnais (aux horaires d'ouverture au public) et au siège du Pays Voironnais.
- **Observations :** Possibilité de consigner vos remarques sur le registre dématérialisé / papier ou d'en faire part au commissaire enquêteur lors de ses permanences :

Sur le registre papier disponible directement à l'accueil des différentes communes ou au siège du Pays Voironnais (service Cycle de l'eau – bureau 201).
Par courriel à l'adresse dédiée : enquete-cycle-de-l-eau@paysvoironnais.com.
Par courrier postal adressé au commissaire enquêteur : Service Cycle de l'Eau – 40 rue Mainssieux, CS 80363, 38546 VOIRON Cedex.

Le commissaire enquêteur tiendra 5 permanences sur le territoire :
-Mercredi 2 septembre 2026 (10h-12h) : Hôtel de Ville de Voreppe
-Lundi 21 septembre 2026 (10h30-12h30) : Mairie de Massieu
-Lundi 21 septembre 2026 (16h-18h) : Mairie de Tullins
-Mardi 29 septembre 2026 (10h-12h) : Mairie de Charavines
-Vendredi 2 octobre 2026 (15h-17h30) : Siège du Pays Voironnais.

À VOS AGENDAS !

Saint-Aupre

Septembre

Samedi 19 & Dimanche 20
421è Foire aux Chèvres
Centre village

Mardi 29
Permanence Mutuelle communale - MutuAlp
Sur rendez-vous au
06 16 24 92 28 M. Falconnet
Mairie

Octobre

Samedi 3
Repair Café
9h -12h - Salle du Conseil

Dimanche 11
Journée du Mieux Être
Organisée par le REPèRE
10h-18h - Salle du Tilleul

Mercredi 14
Permanence archi conseil
Sur rdv à partir de 14h- Mairie

Lundi 26
Don du Sang
15h30-19h - Salle du Tilleul

Novembre

Samedi 7
Après-midi jeux des retraités
À partir de 14h30
- Salle du Tilleul

Mercredi 11
Cérémonies du 11 novembre
8h45 - St-Aupre le Haut
9h30 - St Aupre le Bas

Vendredi 13
Soirée Jeux Casino
Organisé par l'AEJ
À partir de 14h30 -
Salle du Tilleul

Jeudi 19
Soirée Beaujolais
Organisée par l'ACCA
À partir de 19h
Salle du Tilleul

Samedi 21 & dimanche 22
Théâtre « Des Chiffons et des Lettres »
Par Le Tilleul m'a dit
Samedi à 20h
Dimanche à 17h
Salle du Tilleul

Saint Nicolas de Macherin

Septembre

Vendredi 29 et samedi 30 mai
Théâtre "La Jouée"
Chirens

Octobre

Dimanche 4
Vide-grenier
Organisé par le Sou des Ecoles

Dimanche 18
Aligot Saucisses
Organisé par le Comité des Fêtes

Dimanche 25
Un dimanche à la chasse
Organisé par l'ACCA de Saint-Nicolas de Macherin

Samedi 14 & dimanche 15
Expo Peinture
organisée par
Mme Pourriot
Salle des Fêtes

Dimanche 22
Marché de Noël
Organisé par l'association De fil en aiguille

Décembre

Dimanche 13
Concert

St Etienne de Crossey

Septembre

Journées du patrimoine
Samedi 19
Atelier : construction d'un moulin animé par l'AAPPMA du Haut-Guiers de 10h à 17h – Secteur pont des Vachonnes.

Dimanche 20
-Balade contée (3-5 ans) 1h : L'eau et la nature dans tous leurs états - infos à suivre
-Randonnée nature 2h30 :
2 départs à 9h15 et 14h15

Samedi 26
Collectif Demain : « Prenons soin de notre village »
9h à 12h - Rendez-vous place de la Mairie
À partir de 12h : Pique-nique partagé suivi d'un après-midi détente – jeux -
cour de la mairie

Octobre

Samedi 3
Collectif Demain : Jardin forêt -
à partir de 9h30
Chantier ouvert à tous suivi d'un pique-nique partagé

Samedi 10 octobre et dimanche 11
Festival Ça Bulle organisé par Ça Bulle au Village
- samedi de 13h30 à 18h
- dimanche de 10h à 17h à Saint-Nicolas de Macherin

Samedi 10
Conférence alimentation-santé avec l'association Pin Bambou-Los Prunier
14h –-18h - Salle du conseil

Octobre Rose organisé par Crossey Réseau Pro

Jeudi 15
Festival de la soupe organisé par la municipalité et le Collectif Demain
à partir de 15h30 à 17h45
au marché,
puis 18h
cour de l'école élémentaire

Samedi 17
Collectif Demain : Jardin forêt
Chantier ouvert à tous suivi d'un pique-nique partagé : à partir de 9h30

Bienvenue à



Médecin de garde

Pour accéder au médecin de garde les week-end et de 20h à minuit, composez le 15.

Le Petit Monde de Saint-Aupre n°159
Directeur de Publication :
Patrick BUISSON
Tirage : 500 exemplaires
Conception, impression :
Mairie de Saint-Aupre
Trimestriel, Dépôt Légal : à parution

Pour connaître la Pharmacie de garde la plus proche

www.servigardes.fr

0825 74 20 30 (0.15€ la minute)

Horaires d'accueil du secrétariat de mairie :

Lundi : 16h00 - 19h00
Mardi : 13h30 - 17h45
Jeudi : 13h30 - 17h45

Tél. : 04 76 06 01 06
Adresse : 72 route du Champtoraz - 38960 Saint-Aupre
Email : accueil@st-aupre.fr